



**The Paramedic Association  
of New Brunswick**

**L'Association des paramédics  
du Nouveau-Brunswick**

### **Distinction pour contribution à la communauté**

**Objet** – Rendre hommage aux membres en règle actuels ou passés de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick qui se démarquent par des activités qui soutiennent et font progresser leur communauté.

**Prix** – Le prix prend la forme d'un trophée en verre gravé à l'eau-forte qui montre l'objet du prix, un arrière-plan du Nouveau-Brunswick, le nom du récipiendaire et la date.

**Motifs de la distinction** – • Bénévole passant inaperçu qui agit toujours en fonction des besoins de la communauté sans qu'on le lui demande • Bénévole de longue date (plusieurs années) dans la communauté • Personne qui en fait plus que ce qu'on attend d'elle • Personne sans prétention qui n'aspire pas à une distinction • Personne qui voue une passion à sa communauté

**Considérations** – Les facteurs à considérer dans le cadre des candidatures à la distinction sont :

Dévouement pour le mieux-être de la communauté – Instructeur, conseiller, comités communautaires, etc.

Bénévolat dans la communauté – Pompiers, OMU, clubs philanthropiques, banques alimentaires, etc.

Activités communautaires – Festivals, activités pour l'environnement, repas livrés à domicile, visite aux personnes âgées, etc.

Il n'est pas nécessaire de correspondre à toutes les considérations pour que la distinction puisse être accordée.

**Candidatures** – Tous les membres de l'APNB peuvent être candidats à la distinction. Les candidatures peuvent être présentées par tout membre de l'APNB ou du public et doivent inclure : le nom et les coordonnées de la personne qui propose la candidature, le nom, l'adresse et le numéro d'identification à l'APNB (si possible) du candidat ou de la candidate et les activités qui étaient la candidature. La candidature peut être présentée à tout moment. Les candidatures reçues au plus tard le 31 mai de l'année en cours seront prises en considération pour les distinctions remises au dîner de gala annuel de l'APNB qui se tient la même année en octobre.

**Sélection des récipiendaires** – Le Comité des honneurs et des prix de l'APNB examine toutes les candidatures reçues entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 mai. En se fondant sur les renseignements fournis et, au besoin, les clarifications obtenues, il dresse la liste des lauréats et la soumet pour approbation au conseil d'administration de l'APNB. Les candidatures non retenues peuvent être présentées à nouveau les années suivantes.

**Révision du prix** – La distinction pour contribution à la communauté sera examinée chaque année par le Comité des honneurs et des prix de l'APNB. Les modifications recommandées sont soumises pour approbation au conseil d'administration de l'APNB.